



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

Avis public d'entrée en vigueur du règlement #2-2021

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance régulière du 9^{ième} jour de mars 2021, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #2-2021. ***Règlement modifiant le règlement #5-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021.***

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 12^{ième} jour de mars 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sylvie Burelle", is positioned above the printed name and title.

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus;

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 13h00 et 15h00, ce 12^{ième} jour de mars 2021

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^{ième} jour de mars 2021



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière